Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 56/1965 (1965)

Artikel: Chronique de la Suisse alémanique
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-115265

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique de la Suisse alémanique

La statistique scolaire suisse — une grande lacune — une nécessité absolue

Lorsque, en 1948, Mlle E.L. Bähler, rédactrice de « Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen », résuma l'histoire et l'activité de la Conférence suisse des chefs de Départements cantonaux de l'instruction publique, qui fêtait alors son cinquantenaire, elle écrivit, au sujet de la statistique scolaire suisse: « *Peu de pays possèdent des statistiques scolaires aussi complètes et aussi bien faites que la Suisse.* » Les idées ont bien changé depuis lors. Certes, Mlle Bähler a pensé aux grandes enquêtes menées en 1873, lors de l'Exposition mondiale à Vienne, en 1883 à l'occasion de l'Exposition nationale à Zurich et en 1914 au moment de l'Exposition nationale à Berne. *Des statistiques très détaillées furent publiées, en plusieurs volumes;* ces ouvrages étaient également une contribution à la pédagogie comparée, car ils contenaient des chapitres sur la législation scolaire des divers cantons et des vues générales.

En 1938, lors de l'Exposition nationale à Zurich, on avait publié un volume intitulé « Die Schule in der Schweiz » qui, au moyen de contributions émanant de tous les milieux intéressés, devait montrer les aspects divers et multiples de l'école suisse. *Mais on avait laissé de côté la partie statistique.* L'an dernier, pour l'Exposition nationale à Lausanne, « Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen » (vol. 50, 1964) a publié une description générale de l'organisation scolaire en Suisse ainsi qu'une statistique très complète de l'enseignement professionnel et *une statistique sommaire de l'enseignement général* des trois degrés: primaire, secondaire et supérieur.

Pourquoi ce défi à la statistique? Le fait qu'une section pour la statistique culturelle manquait auprès du Bureau fédéral de statistique a-t-il fait oublier que c'est grâce au Département fédéral de l'intérieur que la grande statistique scolaire suisse de 1873 a pu être élaborée? Est-ce que les cantons ne voulaient plus se lancer dans une si grande entreprise, comme ils l'avaient fait en 1912/14? Mlle Bähler écrit bien, dans son travail mentionné plus haut: « Si on ne peut s'imaginer qu'une statistique aussi complète, coûteuse et laborieuse (1914!) soit bientôt reprise, nous pensons que les statistiques périodiques de « Archiv für das schweize- » rische Unterrichtswesen » peuvent suffire pour le moment et que des statistiques complètes seront mises sur pied après des périodes plus longues. »

En 1964, un demi-siècle s'était écoulé depuis la dernière grande statistique, et on ne l'avait pas republiée. *Pourtant, le manque d'une telle statistique s'est montré gênant et même néfaste à plusieurs reprises.* Il suffit de rappeler la mauvaise posture de la Suisse dans plusieurs publications de l'OCDE et de l'Unesco au sujet de la scolarisation et du financement de l'enseignement, posture due aux statistiques insuffisantes de notre pays. Rappelons aussi que les derniers rapports de Commissions fédérales dans le domaine scolaire (Rapports Schultz et Labhardt) constatent tous deux le manque total de statistiques scolaires. Ainsi nous lisons dans le « Rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités »: « Lorsqu'elle aborda sa tâche, la Commission ne disposait encore d'aucune statistique quelque peu sûre touchant l'ensemble des dépenses universitaires de la Suisse». Et le «Rapport de la Commission fédérale pour l'étude des problèmes de relève dans le domaine des sciences morales, des professions médicales et des maîtres d'école moyenne» mentionne, sous la rubrique « Besoins » le point suivant: « Développement de la documentation statistique... »

Aussi la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire s'est-elle adressée à la Conférence suisse des chefs des Départements cannaux de l'instruction publique pour demander une amélioration de cet état de choses. La Confédération, en créant une *Section pour la statistique culturelle auprès du Bureau fédéral de statistique* avait déjà prouvé qu'elle était prête à collaborer.

Le *Bureau de la conférence* chargea ensuite un groupe de travail, placé sous la présidence du chroniqueur, d'étudier cette question et de lui soumettre des propositions. Le groupe de travail était composé de délégués des divers cantons universitaires. Ayant tous approuvé le besoin d'une amélioration dans le domaine des statistiques scolaires en Suisse, ils décidèrent de rédiger des questionnaires-types, de ne procéder que lentement et par étapes, en commençant par la statistique des élèves et des enseignants dans les écoles de formation générale. *Un premier essai* a pu être réalisé cette année grâce à la collaboration de la Direction de l'instruction publique du canton d'Argovie. Le groupe de travail devrait prochainement faire savoir si cette première étape peut être proposée à tous les cantons. Mais il est évident que les statistiques de la formation et de l'enseignement professionnels, du financement et des constructions devront suivre dans les plus brefs délais si l'on veut que ces enquêtes servent à une planification et à l'investissement dans l'enseignement.

Quelle décision les cantons vont-ils prendre? La Confédération voudra-t-elle engager le personnel nécessaire — il faudra une dizaine de collaborateurs — pour institutionaliser cette statistique absolument nécessaire à toute politique nationale dans ce domaine?

Pour le moment, nous devons nous résigner devant les grandes lacunes dont font preuve les statistiques actuelles et nous rendre compte, de plus, que les précieuses indications contenues dans les rapports Schultz et Labhardt seront bientôt dépassées.

Genève, le 27 septembre 1965.

CHRONIQUE DES CANTONS

Zurich

Le canton le plus peuplé de Suisse se trouve placé devant de graves problèmes scolaires. *L'Université* doit être agrandie, ainsi que l'Ecole polytechnique fédérale, qui a son siège à Zurich et pour le développement de laquelle le Conseil fédéral demande un crédit de ½ milliard de francs. De plus, les étudiants rencontrent de plus en plus de difficultés à se loger.

Le Conseil d'Etat vient de promulguer une *loi sur le développement des écoles moyennes*. Une nouvelle école est déjà projetée dans le quartier de Rämibühl, qui coûtera 70 millions de francs.

Le collège du soir, nouvellement créé, a commencé son activité avec 53 élèves. En relation avec la discussion sur la maturité fédérale, le Conseil de l'éducation a publié un grand rapport intitulé « *Problèmes actuels des écoles moyennes* ».

Les *traitements* des instituteurs ont été *revalorisés*. Les services sociaux (cliniques dentaires, transports d'élèves) ont été développés. Dans plus de 30 communes, des cours spéciaux d'allemand ont été introduits, destinés aux enfants d'ouvriers étrangers.

Un grand nombre de bâtiments scolaires sont en construction, tous très modernes, en partie munis de piscines pour les leçons de natation.

En ce qui concerne la *formation professionnelle*, notons que la nouvelle école de travaux féminins a été inaugurée. D'autre part, il est intéressant de constater que la maison Sulzer forme, à elle seule, 1300 apprentis.

L'Etat continue à favoriser les institutions extrascolaires (bibliothèques, centres de loisirs, université populaire).

Berne

Comme Bâle, Berne doit agrandir son Université. Un rapport détaillé répond aux propositions de la Commission Labhardt. Grâce à une initiative privée, une *maison d'étudiants* a pu être inaugurée au Tscharnergut.

En ce qui concerne l'enseignement primaire, notons la *revision de la loi scolaire*. Le chef du Département de l'instruction publique, M. Virgile Moine, souligne lui-même les points essentiels de cette nouvelle loi, dans un article publié par « Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen » (1964).

Le 5 mars 1965, un *nouveau règlement sur l'enseignement secondaire* (écoles moyennes) a été promulgué. Malgré l'inauguration d'un nouveau gymnase à Berne, d'autres bâtiments seront nécessaires. Monsieur H.R. Kaufmann a été nommé au poste de directeur du gymnase de Langenthal.

Les *institutions pour l'éducation spéciale* (Gwatt, Delémont, Münchenbuchsee) ont été agrandies. La station pour épileptiques de Tschugg demande un crédit de 21,8 millions de francs.

Les *constructions scolaires* sont nombreuses et occasionnent de graves soucis. Ainsi, les directions scolaires de la Ville de Berne et de Köniz comptent devoir ériger 13 nouveaux bâtiments, dont le coût s'élève approximativement à 120 millions de francs. Les problèmes sont nombreux à Bienne, où le manque de place pour le gymnase est alarmant.

Malgré tous ses efforts, le canton de Berne souffre de *pénurie d'enseignants*. Aussi la loi sur les traitements a-t-elle été entièrement revisée; on a également institué des primes d'expérience.

En ce qui concerne la *formation professionnelle*, notons que le Technicum de Bienne a fêté son 75e anniversaire, alors que les premiers élèves du technicum du soir, à Berne, ont reçu leur diplôme.

La bibliothèque de lecture publique (Berner Volksbücherei) a ouvert de nouvelles filiales, tandis que l'Université populaire de Berne continue son activité en faveur de l'éducation des adultes.

Lucerne

Comme en Argovie, on continue, à Lucerne, d'étudier la création éventuelle d'une *université*.

En attendant, le canton développe actuellement l'enseignement secondaire, par la décentralisation d'une part et de nouvelles constructions d'autre part.

L'Ecole normale de Hitzkirch sera agrandie (coût de l'entreprise: 13 millions de francs), car, à Lucerne aussi, on souffre de pénurie d'enseignants. Dans la même école, *l'italien* figure comme branche facultative dès la première année, afin que les instituteurs primaires soient mieux préparés à l'éducation des enfants d'ouvriers italiens.

Les *méthodes audio-visuelles* ont été introduites dans deux classes secondaires de la ville de Lucerne.

Quant à la *formation professionnelle*, notons une motion présentée au Grand Conseil, en faveur de la gratuité des écoles professionnelles. Des cours spéciaux ont été institués pour mieux préparer les jeunes filles qui, n'ayant pas joui de 8 ans de scolarité, se destinent aux *écoles d'infirmières*. D'autre part, on formera des laborantines à l'Hôpital cantonal de Lucerne.

Des nouveaux bâtiments seront nécessaires pour la Section des arts de l'Ecole des arts et métiers de Lucerne, et pour une Ecole agricole à Hohenrain (coût: 7,4 millions).

Un grand nombre de nouveaux bâtiments scolaires ont pu être inaugurés ou sont en construction.

Depuis 1965, *l'année scolaire débute en automne*. Un article intéressant a été publié à ce sujet dans « Luzerner Schulblatt » (No 9, 1965).

Uri

Si le canton d'Uri reste le seul à ne pas avoir de Département de l'instruction publique, on vient de nommer un membre du Gouvernement, M. J. Müller, ancien instituteur, au poste de président du Conseil de l'éducation. M. Müller sera secondé par un secrétaire à plein temps. Ainsi une plus étroite liaison sera établie entre le Conseil de l'éducation et le Conseil d'Etat.

La question de créer une *section de maturité type C* au Collège d'Altdorf préoccupe les autorités scolaires. D'autre part, *l'éducation des jeunes filles* doit être développée.

Peut-être introduira-t-on également le début de l'année scolaire en automne: le problème est à l'étude.

Schwyz

Bien que le canton de Schwyz ait un grand nombre d'écoles moyennes, le projet d'un nouveau gymnase à Lachen est en discussion.

D'autre part, on constate que *l'Ecole normale de Rickenbach* est déjà trop petite.

La construction d'une *école des arts et métiers* à Goldau a été adoptée par le peuple, par 5960 oui contre 2541 non.

Mentionnons le changement intervenu à la direction du gymnase de Schwyz: le nouveau directeur est le *R.P. J. Trütsch.*

On a commémoré cette année le centenaire de la mort du *R.P. Th. Florentini* (1808-1865), célèbre pédagogue de Suisse centrale.

Obwald

Une *nouvelle loi scolaire* a été adoptée par le peuple, par 1648 voix contre 780.

L'année scolaire commence, dès 1965, en automne.

Plusieurs *bâtiments* scolaires sont projetés, notamment une école des arts et métiers.

Les *Sœurs enseignantes* de Menzigen travaillent depuis 100 ans au service de l'école à Sarnen.

La *loi sur les bourses d'études* est en instance de revision.

Nidwald

Une *loi sur les bourses d'études* a été adoptée par la Landsgemeinde. D'autre part, on projette un centre de formation professionnelle à Stans (coût, 3,5 millions de francs). On y installera en même temps des classes de pédagogie curative et un progymnase. Dès 1965, *le début de l'année scolaire a été fixé en automne.*

A Contra (Tessin) on a pu inaugurer un *home nidwaldois* pour les enfants en mauvaise santé (anémiques, asthmatiques, etc.).

Glaris

Pour lutter contre la pénurie du corps enseignant, on a procédé à une *revision de la loi sur les traitements des enseignants* et on a, en même temps, revisé leurs conditions de travail.

Notons que *M. D. Stauffacher*, conseiller d'Etat, a succédé à M. F. Stucki, conseiller aux Etats, à la tête du Département de l'instruction publique.

Zoug

La *nouvelle loi scolaire* est en préparation. Les allocations de vie chère destinées au corps enseignant ont été augmentées de 3 %.

On élabore actuellement le projet d'une *nouvelle école cantonale.* D'autre part, le passage de l'école secondaire inférieure (Sekundarschule) au gymnase est à l'étude.

M. H. Bütler, inspecteur scolaire cantonal, a fêté 25 ans d'activité.

M. R. Hess, d'Unterägeri, a été nommé nouveau recteur du gymnase.

La *loi sur les soins médicaux aux élèves* est en revision.

Le nouveau plan d'études pour les travaux à l'aiguille est entré en vigueur le 1er mai 1965.

De grands efforts sont entrepris pour favoriser *l'initiation au cinéma.*

Soleure

Une *nouvelle loi scolaire*, qui doit remplacer celle de 1873, est en préparation.

La loi sur les bourses a été adoptée par le Grand Conseil. D'autre part, on a pu rouvrir la *maison d'étudiants* pour les élèves de l'école cantonale et de l'école normale, maison qui avait été ravagée par un incendie, en 1963.

Un *nouveau règlement* a été promulgué par le Conseil d'Etat, concernant les *inspecteurs et inspectrices scolaires* dans les écoles primaires et complémentaires, ainsi que pour les commissions d'écoles de district (Bezirksschulkommission).

Un home pour les apprentis a été inauguré à Soleure.

D'autre part, des classes spéciales (Dornach) ou institutions spéciales pour enfants handicapés ont été ouvertes ou sont projetées (Oensingen).

On sera obligé d'agrandir les écoles moyennes (Kantonsschule) de Soleure et d'Olten.

Rappelons enfin qu'une commission spéciale (Filmerziehungskommission) a été créée pour surveiller et stimuler l'initiation des élèves au cinéma et à la télévision.

Un grand nombre de nouveaux bâtiments scolaires ont été inaugurés.

Bâle-Ville

Ce canton se trouve placé devant de graves problèmes en ce qui concerne l'agrandissement et le développement de son Université. Un rapport a été soumis au Gouvernement cantonal par les autorités universitaires.

Vu les difficultés de logement, *deux maisons d'étudiants* sont en construction.

D'autre part, plusieurs constructions scolaires sont projetées.

Durant l'année 1964/65, des *études sociologiques* ont été publiées, concernant les études supérieures des jeunes filles, les succès scolaires enregistrés au gymnase classique, etc. Nous pensons que de telles recherches peuvent revêtir une grande importance pour notre politique scolaire.

Les subventions de l'Etat en faveur de l'école commerciale de la Société suisse des employés de commerce seront augmentées.

Une commission a été nommée, qui sera chargée de rédiger un *nouveau manuel d'instruction civique*, destiné aux 8e et 9e années scolaires (Real- und Sekundarschüler).

Le Conseil de l'éducation propose l'installation d'un *laboratoire de langues* pour les écoles supérieures.

Pour la neuvième fois, des certificats de maturité cantonale (24) ont pu être décernés à des élèves du collège du soir.

Un nouveau directeur de la Section des arts de *l'Ecole des arts et métiers* a été nommé: il s'agit de M. E. Ruder.

Bale-Campagne

Le canton de Bâle-Campagne connaît, ces dernières années, un développement réjouissant dans le domaine culturel, favorisé il est vrai par la conjoncture économique d'après-guerre.

L'année passée, la revision de la *loi scolaire* a été discutée par le Grand Conseil (Landrat). Une *loi en faveur des activités culturelles*, adoptée en 1963, permet maintenant de stimuler l'éducation artistique. Ainsi les leçons de musique sont-elles financées à 40% par l'Etat, à 30% par les communes et à 30 % par les parents.

Les *services sociaux* (cliniques scolaires dentaires, autobus scolaires, revision de la loi sur les bourses) ont été développés. Une série de nouveaux bâtiments ont été inaugurés.

La *formation professionnelle* connaît une expansion rapide. Ainsi il faudra agrandir l'école de la Société suisse des employés de commerce, de même que l'Ecole des arts et métiers.

Des mesures spéciales ont été prises en faveur des enfants d'ouvriers étrangers (pouponnière à Birseck, classes à Pratteln).

Schaffhouse

La bibliothèque de la Ville de Schaffhouse a besoin de nouveaux locaux. Le crédit nécessaire a été accepté par le peuple.

Appenzell Rhodes-Extérieures

La *loi sur les bourses d'études* a été approuvée par la Landsgemeinde du 25 avril 1965.

La commune de Herisau propose une *réforme scolaire:* introduction d'une neuvième année scolaire facultative, création d'une troisième classe spéciale pour enfants retardés, développement de l'école primaire.

Les statuts de la caisse de retraite pour le corps enseignant ont été revisés.

Grâce à l'aide de la Fondation Pro Juventute et du Sport-Toto, la nouvelle école communale de *Reute* a pu être construite de telle façon qu'elle serve en même temps de *centre culturel et de loisirs* pour toute la commune.

Appenzell Rhodes-Intérieures

Le *nouveau plan d'études* pour les écoles secondaires inférieures (Sekundarschulen) a été provisoirement mis en vigueur le 25 février 1965.

L'association des instituteurs propose les réformes scolaires suivantes: introduction de l'école à plein temps dès la 3e année primaire, introduction d'une 8e classe primaire avec des plans d'études de classes terminales pour les 7e et 8e primaires, introduction d'une 3e année pour les écoles secondaires inférieures et création de classes spéciales.

Saint-Gall

L'enseignement primaire souffre de la *pénurie* qui sévit dans le *corps enseignant*. Pourtant, on vient d'agrandir l'Ecole normale de Rorschach, qui a célébré son centenaire. A cette occasion, une plaquette a été publiée, qui contient un plan de réforme pour la *formation des instituteurs primaires*. Cette réforme prévoit une durée de formation de 6 ans (4 ½ ans de formation générale et 1 ½ an de formation professionnelle). En outre, on aimerait introduire la 9e année primaire. Ces projets ne seront naturellement guère réalisables aussi longtemps que la pénurie du corps enseignant pèsera sur l'école primaire.

On continue de développer les *écoles moyennes*. A Sargans, l'école moyenne du Rheintal doit être agrandie. A Wattwil on projette une telle école pour la région du Toggenburg. A Saint-Gall on va construire une deuxième maison pour les étudiants de l'enseignement secondaire.

En ce qui concerne les *services sociaux des écoles*, notons le jubilé du service psycho-scolaire, qui existe depuis 25 ans. Grâce à la nouvelle loi sur les bourses, l'office devant servir à *l'orientation des boursiers* a pu être développé. En 1965, on a ouvert à Saint-Gall une *classe préprofessionnelle* dans le sens du « Werkjahr » à Zurich. La clinique dentaire des écoles connaît, de son côté, un grand succès. En effet, la carie dentaire a pu être limitée dans 55,3 % des cas traités. Une institution de pédagogie a été ouverte dans le Toggenburg.

Le canton de Saint-Gall, lui aussi, a construit *une série de nouveaux bâtiments scolaires*. Rappelons enfin les projets de nouveaux technicums, à Rapperswil et à Buchs. Une nouvelle école des arts et métiers est projetée à Saint-Gall.

Pour la formation professionnelle, signalons l'agrandissement de l'école pour travaux féminins, la création d'une école d'études sociales et le dixième anniversaire du technicum du soir, qui compte actuellement 210 élèves.

Grisons

Les cantons montagnards doivent faire de grands sacrifices pour suivre le développement moderne de la politique scolaire. Le canton des Grisons est un magnifique exemple dans ce domaine.

L'Ecole normale de Coire est installée dans un très beau bâtiment et le *gymnase*, de son côté, sera entièrement rénové et agrandi.

D'autre part, le peuple a accepté une *nouvelle loi sur la formation professionnelle* (4 avril 1965), tandis qu'une loi sur l'enseignement complémentaire et l'éducation des adultes est en préparation.

Le lycée de Zuoz a fêté son jubilé (60 ans) et l'Ecole secondaire de Samedan son centenaire.

Le service de médecine dentaire a pu être développé grâce à une clinique dentaire scolaire installée à Ilanz, qui servira 33 communes de la vallée.

L'orientation professionnelle a connu un grand essor grâce à l'initiative des différents conseillers. Pour la première fois, des élèves de l'Engadine ont pu visiter des industries.

Un jardin ambulant pour *l'éducation routière*, financé par General Motors S.A., a été utilisé à Schuls.

La nouvelle loi scolaire de la Commune de Davos a introduit *l'éligibilité des femmes dans la commission scolaire.*

Argovie

Le 6 décembre 1964, le peuple argovien a approuvé la *nouvelle loi sur les homes d'enfants* (49 809 oui contre 14 681 non).

Le Conseil de l'éducation (Erziehungsrat) stipule une *décentralisation de l'école normale* par la création de sections à Zofingue (1965), à Wohlen (1966) et plus tard dans le Fricktal. Ces nouvelles écoles, qui sont prévues en même temps pour des filles et pour des garçons, devraient aider les autorités scolaires dans la lutte contre la pénurie d'enseignants.

D'autre part, le Conseil d'Etat argovien propose au Grand Conseil *une nouvelle loi sur la gratuité du matériel et des manuels scolaires dans les écoles secondaires.* Comme on ne veut pas abolir le libre choix des manuels par les professeurs, chaque élève toucherait une somme de Fr. 250.— par an pour l'achat des manuels indiqués par les enseignants.

La Direction de l'instruction publique a rédigé un rapport concernant *l'introduction d'une neuvième année scolaire* obligatoire. Un rapport de la Commission pour les plans d'études, concernant la réorganisation des classes terminales, a également été publié.

Il y a 100 ans que furent créées les écoles secondaires inférieures (Sekundarschulen) dans le canton d'Argovie.

Mentionnons encore que l'étude sur la fondation d'une *université* en Argovie progresse rapidement.

La *formation professionnelle* connaît aussi un développement réjouissant. Une nouvelle *école des arts et métiers* a pu être inaugurée à Aarau. D'autre part, le Conseil d'Etat vient de nommer le premier directeur du nouveau technicum argovien de Brugg/Windisch en la personne du professeur Walter Winkler.

Une association s'est constituée pour s'occuper tout spécialement des *ouvriers étrangers* et de leurs familles, qui sont nombreux dans ce canton industrialisé. La Direction de l'instruction publique publie des informations en langue italienne sur l'école obligatoire. Le Règlement de l'école obligatoire a également été imprimé en italien.

Mentionnons encore qu'un changement s'est produit à la Direction de l'instruction publique. En effet, c'est maintenant M. A. Schmid qui occupe la tête de la Direction, en remplacement de M. E. Schwarz.

Thurgovie

Une *revision de la loi scolaire*, ainsi qu'une *loi sur les classes terminales et l'école secondaire inférieure* (Abschlussklassen und Sekundarschule) ont été adoptées et mises en vigueur le 15 avril 1965.

En outre, le Grand Conseil a approuvé la *loi sur les bourses d'études* et le Conseil d'Etat vient de publier un message concernant le *développement des écoles moyennes.* Celui-ci prévoit la création d'un deuxième gymnase cantonal à Romanshorn.

L'école normale de Kreuzlingen, qui a été détruite par un incendie, est en reconstruction. Pourtant, la *pénurie des enseignants* est encore importante et on a commencé, à Kreuzlingen même, un *cours de formation rapide*. Un tel cours pour maîtresses de travaux à l'aiguille a été inauguré à Romanshorn.

Le canton de Thurgovie doit construire de nombreux *bâtiments scolaires*, reviser les traitements des enseignants, etc. Il connaît donc les mêmes problèmes et les mêmes soucis que la plupart de nos cantons.

* * *

Sommaire d'Archiv

L'annuaire *Archiv* 1965 ne paraît pas, mais, en 1966, un numéro double sortira de presse.